

Commune municipale

2607 Cortébert

CONVOCAATION

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 21 JUIN 2021
A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE CORTEBERT**

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2020
2. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'équipement informatique de l'école primaire
3. Prendre connaissance du décompte final relatif à la rénovation du bâtiment de l'école des Prés-de-Cortébert
4. Discuter et approuver le règlement du cimetière
5. Discuter et adopter le plan de quartier « Parc éolien de Jeanbrenin » pour une éolienne sur la Bise de Cortébert
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 275'000.00 relatif à la réfection de la rue « Champ du Pau » et la réfection partielle de la rue « Rière le Moulin »
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 300'000.00 relatif à la réfection partielle de la rue « Les Oeuchettes »
8. Discuter et approuver la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire et délégation de cette tâche au Service d'Action Sociale de Courtelary
 - a) Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique annuelle de CHF 5'900.00 (poste à 5%) liée à la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire en faveur de l'école primaire de Cortébert
 - b) Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique annuelle de CHF 31'600.00 (poste à 26.78%) liée à la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire en faveur de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon (part de Cortébert environ 10% selon la clé de répartition)
9. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné au point 4 est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary et de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau, contre un acte législatif communal.

Les personnes qui souhaitent obtenir un aperçu des comptes 2020 peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Le Conseil municipal tient à informer la population que toutes les mesures relatives à la situation sanitaire actuelle seront prises et respectées.

Cortébert, le 21 mai 2021

Conseil municipal